

BULLETIN HIVER 2025

Le Journal de l'Association des Propriétaires de la Station des Saisies



SOMMAIRE	
Editorial	Page 2
La maison des tourbières	Page 3 à 4
Les voies de circulation aux Saisies : qui entretient, qui déneige ?	Page 5
L'animation-événementiel s'enrichit encore !	Page 6
La loi le Meur	Page 9 à 10
Les nouveautés de la SPL des Saisies	Page 10
Nouveautés parking et toilettes	Page 11
Dermatose nodulaire contagieuse	Page 12
Taxe d'habitation	Page 13
Dates et Animations de l'Hiver 2025-2026	Page 14 à 15
Les grandes dates de cet hiver	Page 13
Tarifs Le Signal	Page 13
Un air pur	Page 14
Réunion de la FARSM	Page 15 à 17
Informations de l'APCASS	Page 18



Direction de la Publication : Le Président de l'Association

Rédaction : Jean-Pierre Barral, Jacques Audin, Pascal Binet, Jean-Luc Nicolle, Hugues Videlier, Philippe Objois, Béatrice Barbier, Jean-Pierre Penlae

Conception : Béatrice et Martial Barbier

Impression : ARFEB 17000 LA ROCHELLE

Site internet : www.apcass.com

Facebook / Twitter : @ApcasS

Bonjour à toutes et tous,

Après un été riche et fructueux, qui a vu notamment la mise en place et en activité du Villages des Elfes et l'inauguration de la statue d'Erwin Eckl, fondateur de la station, l'hiver s'est installé franchement sur les Saisies, et avec lui revient l'impatience de retrouver nos chalets et appartements, et la joie d'accueillir familles, amis et visiteurs séduits par notre station.

La saison d'hiver à venir s'annonce bien, en terme de fréquentation, au vu des chiffres des réservations, tous en nettes hausses par rapport à l'année dernière, sauf sur la fin de saison. La neige est là.

Les Saisies vous proposent quelques nouveautés, en terme d'équipements sur les pistes, de parkings et d'animations, vous en découvrirez l'essentiel dans ce bulletin.

Cet hiver sera également l'occasion de poursuivre nos réflexions et actions sur l'évolution du parc immobilier, l'entretien de nos biens et les enjeux énergétiques. Nous réfléchissons notamment à apporter une aide plus précise aux syndics bénévoles et aux conseils syndicaux de copropriétés, en matière de veille réglementaire notamment.

Plus que jamais, votre participation, vos suggestions et votre présence lors de nos rencontres restent essentielles pour faire vivre l'Apcass, et nous donner l'écoute nécessaire des décideurs de la station, en cette année d'élections municipales, qui semblent promettre un conséquent renouvellement des élus.

Très belle saison hivernale à toutes et à tous, et au plaisir de vous retrouver prochainement en station, et notamment à notre assemblée générale qui aura lieu le 30 décembre à la salle Cristal, et sera l'occasion de fêter les 40 ans de l'Apcass.

Pour le Conseil d'Administration de l'APCASS, le Président Pascal Binet



Plus de 4000 visiteurs cet été

La maison des tourbières se trouve au col des Saisies, à 50 mètres du signal.

Ouverte uniquement pendant les vacances d'été, du dimanche au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h, la maison des tourbières a accueilli cet été quelques 4000 visiteurs.

Il faut dire que l'entrée était gratuite et que Monsieur Pascal PHILIP (et ses stagiaires Léa, Lucas et Rachel), garde animateur de la réserve naturelle régionale et assermenté police de l'environnement, n'a pas compté son temps pour renseigner les visiteurs (souvent très curieux) qui se présentaient.

Un mini-musée sur la thématique de « la flore des tourbières » est resté en place tout au long de ces 9 semaines de vacances estivales. Riche de kakémonos sur les plantes de la réserve (les plantes carnivores, les plantes patrimoniales ou encore les orchidées), Monsieur PHILIP proposait des jeux sous forme de quiz afin d'intéresser petits et grands et ainsi satisfaire la curiosité de toute la famille.

Il faut rappeler que la tourbière des Saisies est la plus grande tourbière acide des Alpes (environ 600 hectares) et qu'elle se découvre au travers de 2 sentiers pédagogiques aménagés :

- * le sentier « flore et milieux naturels », 1,8 km avec un départ à la maison des tourbières ;
- * et le sentier des Arpelières, dont le départ le plus connu se situe en face du télésiège de Covetan et qui est constitué de 2 boucles (1,8 kms pour l'une et 1,2 kms pour l'autre, reliées entre elles par un tronçon de 600 mètres) avec un parcours total possible de 4,2 kms.

La tourbière recèle une flore et une faune rare qu'il est important de protéger. Et la maison des tourbières (avec son musée) est primordiale afin de sensibiliser le plus grand nombre à la fragilité de cette biodiversité.

Cette animation sera renouvelée l'été prochain et la thématique 2026 est déjà décidée : la tourbière au fil des saisons.



Rappelons aussi que des animations, sur le thème des tourbières, sont proposées par la réserve naturelle et ses partenaires, tout l'été :

- * animations pour les enfants tous les vendredis matin
- * visite guidée (sur inscription) 4 à 5 fois par semaine.



De même, à partir de l'hiver 2026, une animation sera proposée sur la piste de fond les Marmottons.

Sachez aussi que des animations sont proposées en après ski ou dans le cadre des marchés à Hauteluce

Notez enfin que, hors saison, des visites guidées à la demande sont possibles. Il suffit pour cela de contacter l'office du tourisme et Monsieur Pascal PHILIP (joignable aussi directement à l'adresse suivante : rnr.lessonsaisies@gmail.com).

Plus d'information sur leur site : [La Tourbière des Saisies, une Réserve Naturelle Régionale en Savoie](#)



L'hiver est là, et avec lui, la neige...

Lorsque la station des Saisies connaît une forte affluence, la question du déneigement devient prégnante : la neige sur les voies de communication gêne la circulation, la neige accumulée réduit le nombre de places de parking, il faut donc déneiger...

Mais aux Saisies, qui s'en charge ? Tout dépend de la nature de la voie, et notamment de son propriétaire.

Les routes départementales (la D218b qui monte d'Hauteluce, et la D123 qui monte de Villard sur Doron) sont déneigées par les services départementaux.

Les voies communales sont déneigées par la commune, et aux Saisies, ce sont les services de la commune d'Hauteluce qui déneigent toutes les voies communales, y compris la Route de la Forêt, pourtant située sur la commune de Villard sur Doron, du fait d'un accord passé entre les deux communes.



Les voies communales de la station des Saisies sont le chemin de l'Échellier, la Route de la Traie, la Route des Carrets, la route de Chenavelle, la rue des Moliettes, le Chemin du Cristal (jusqu'au « Village »), l'avenue des Cimes (jusqu'à l'arrêt et place de retournement de la navette), la rue du Mirantin (jusqu'au chalet premier de Cordée non inclus) et la rue des Périots.

Si les voies ne sont ni départementales, ni communales, il s'agit de voies privées, qui doivent donc être déneigées par leur propriétaire. Il peut s'agir de copropriétés, ou d'association syndicales. Ainsi, les propriétaires situés au bout de la rue du Mirantin, ceux situés chemin de la Ravire ou rue des Prés doivent se charger du déneigement.

Le déneigement des trottoirs est à la charge de chaque riverain, sur une bande de deux mètres au droit de sa propriété.

Lorsqu'on est en charge du déneigement, on est aussi responsable de l'entretien de la voie concernée. La commune d'Hauteluce a réalisé ainsi d'importants travaux sur le haut de l'avenue des Cimes, pour la partie dont elle est propriétaire. Les surfaces asphaltées sont coûteuses à mettre en place et coûteuses à entretenir...

La photo jointe permettra à chacun de déterminer qui doit faire quoi près de chez lui !

Soucieux de toujours offrir plus de prestations à ses clients, la station des Saisies par le biais de la SPL et de la SAEM, nous a préparé quelques nouveautés pour cet hiver.



1- Un écran sur les pistes au niveau de l'espace Erwin ECKL

Un grand écran led, majestueux avec sa forme rappelant celle du Mont-Blanc, entièrement habillé de bois et capable de diffuser de l'image sonorisée, est en cours de livraison (date prévue : fin novembre).

Mis à disposition des équipes animation-événementiel de l'office du tourisme, cette infrastructure sera utilisable en « après-ski ». Son objectif premier est d'offrir aux clients présents sur la station, un spectacle récurrent, c'est-à-dire un spectacle diffusé tous les mercredis de la période d'ouverture hivernale (soit 17 semaines) et non plus, pendant les seules vacances scolaires. Le spectacle pour l'hiver prochain est déjà élaboré (son thème : l'histoire des gardiens des montagnes) et, le challenge, sera de renouveler celui-ci tous les ans.

Bien sûr, cette infrastructure pourra aussi servir à d'autres événements. Le 31 janvier 2026, nous fêterons les 20 ans de l'espace diamant, et des animations sur cet écran sont d'ores et déjà prévues. D'autres utilisations sont aujourd'hui étudiées : la projection de films ou des évènements tels le retour des champions ...

Avec un tel outil, tout semble possible.



2- L'installation du SNOOT PARC

Cet hiver, une grande partie des équipements du village des elfes sera réinstallée dans la salle multi-activité du signal pour donner vie à une nouvelle activité hivernale : le snoot parc. Les jeux gonflables, quelques trampolines (4), les jeux à 2, une partie de la piste de kart, la zone pour les tout-petits (1 à 3 ans) ...seront réagencés. Tout est mis en œuvre pour que ce site soit accessible dès les vacances de Noël.

Rappelons ici que ces activités ont pour cible les 1-14 ans. Son accès sera gratuit pour les moins de 1 an et son accompagnateur adulte, et coutera 5 € pour les 1-4 ans et 9 € pour les 5-14 ans. A noter qu'un accès sera offert pour tout forfait séjour 6 jours Espace Diamant, catégorie jeune, en cours de validité.



Les modes de consommation de la clientèle en montagne, les impératifs climatiques ...imposent, aux élus et responsables de stations, de trouver des alternatives au tout-ski.

Aux Saisies, tous travaillent dans ce sens depuis bien longtemps déjà, et l'offre s'enrichit d'année en année.



Les conséquences de la loi le Meur sur la location de meublés de tourisme

Les locations touristiques posent des problèmes importants aux communes touristiques, qui peinent à loger les locaux et les travailleurs saisonniers à des tarifs raisonnables. Ainsi, la commune d'Hauteluce compte 90% de résidences secondaires (et est dans le top 10 des communes de France en la matière) et la commune de Villard sur Doron 80%.

À cette question s'ajoutent les difficultés liées aux performances énergétiques de copropriétés construites dans les années 70-80 dans nos « stations de sports d'hiver » de l'époque.

La Loi Le Meur prévoit donc une obligation de décence énergétique. À compter de 2034, tout le parc immobilier (touristique comme de longue durée) devra avoir une étiquette entre A et D. La commune pourra exiger la transmission d'un Diagnostic de Performance Energétique valide que le propriétaire aura 2 mois pour transmettre. Si ce n'est pas fait le propriétaire risquera une amende. L'un des problèmes majeurs posé par cette mesure est la difficulté de l'offre de diagnostic (les « diagnostiqueurs ») à faire face à la demande de diagnostics. Ainsi une copropriété que l'auteur de ses lignes connaît bien devra attendre avril pour avoir les résultats d'un diagnostic réalisé en fin d'été...

Par ailleurs, dans un souci d'incitation (et de croissance de recettes fiscales) la fiscalité de la location de meublés de tourisme est modifiée, dans le but d'atteindre les mêmes seuils que la fiscalité des locations longue durée. Désormais, ce sont les abattements ci-joints qui s'appliquent.

Les nouveaux règlements de copropriétés doivent, de plus, désormais stipuler clairement que les appartements de la copropriété peuvent être loués en meublés de tourisme.

Régime fiscal micro-BIC pour les revenus de location 2025	Abattement	Plafond d'application du régime micro-BIC
Meublés touristiques non classés	30%	15 000 €
Meublés touristiques classés	50%	77 700 €
Location nue (micro-foncier, pour comparaison)	30%	15 000€

À partir de 2026, l'enregistrement des meublés de tourisme sera généralisé. L'application de la mesure est soumise à quelques contraintes techniques liées à l'enregistrement sur une ou des plateformes dédiées. Nous vous tiendrons informés quand nous en saurons plus.

La loi Le Meur dote également les communes de moyens d'actions afin de favoriser l'habitat permanent. Les conseils municipaux sont dotés de pouvoirs nouveaux, et peuvent prendre des délibérations pour créer des servitudes d'habitat permanent (dans le PLU), autoriser (ou pas...) les changements d'usage du bâti, et réglementer la durée maximale de location des résidences principales.



Le gros point, en matière de remontées mécaniques, cet hiver, est la reconfiguration du départ du télésiège de Roche-Blanche. Point de passage indispensable du circuit de l'espace Diamant lorsqu'on vient du secteur Bellasta, Douce et de Notre-Dame de Bellecombe, le télésiège de Roche Blanche permet de rejoindre le col des Saisies.

En conséquence, en fin de matinée, il est courant, lors des périodes de forte fréquentation, d'avoir à subir une file d'attente conséquente.

Afin de limiter ce désagrément, la SPL des Saisies a réaménagé le départ du télésiège, en équipant celui-ci d'un tapis d'embarquement, et en déplaçant le portique de contrôle.

De plus, afin d'améliorer le débit à cet endroit, le téléski des Trolliers sera ouvert en continu pendant les vacances scolaires.

Afin, également, d'améliorer le confort d'usage des agents de la SPL, les locaux d'exploitation ont été refaits à neufs.

Les projets de la SPL pour l'année 2026 qui seraient mis en œuvre pour la saison 2026/2027 sont d'abord une modernisation du Télésiège du Chard du Beurre, ensuite, une extension du réseau neige de culture sur les pistes Droséra et Cave, dans le secteur de Bellasta, et enfin une refonte du point de vente « La centrale », situé avenue des jeux olympiques, afin d'améliorer le confort des usagers et l'amélioration du fonctionnement du point de vente.

Les tapis d'embarquement :

Présents au départ, entre autres, des télésièges débrayables de Bisanne ou de la Légette, du télésiège à pinces fixes de Brichou, déployé ensuite sur le nouveau télésiège de Grattary, et dès cette saison au départ du télésiège de Roche-Blanche, les skieurs, aux Saisies, peuvent profiter de tapis d'embarquement. Il s'agit d'un tapis qui roule sur lui-même et emmène doucement le skieur, pendant que le siège le rattrape.

Qu'il s'agisse d'un télésiège débrayable ou d'un télésiège à pinces fixes, la présence du tapis n'a pas pour but d'accélérer la vitesse de rotation de la remontée. Pour autant, il permet rapprocher le débit effectif du débit théorique de la machine en limitant les incidents d'embarquement, et donc les arrêts intempestifs. Il permet surtout d'améliorer le confort des skieurs, en limitant considérablement la violence du choc aux mollets.

Comme il s'agit de tapis en plastiques, ils sont sensibles aux chocs lorsqu'il fait froid, et il ne faut donc pas taper ses skis dessus. Les agents des remontées mécaniques doivent les balayer régulièrement pour éviter les accumulations de neige et de glace dans les mécanismes.

À nous tous d'en profiter soigneusement !



Le réaménagement du parking Col des Saisies

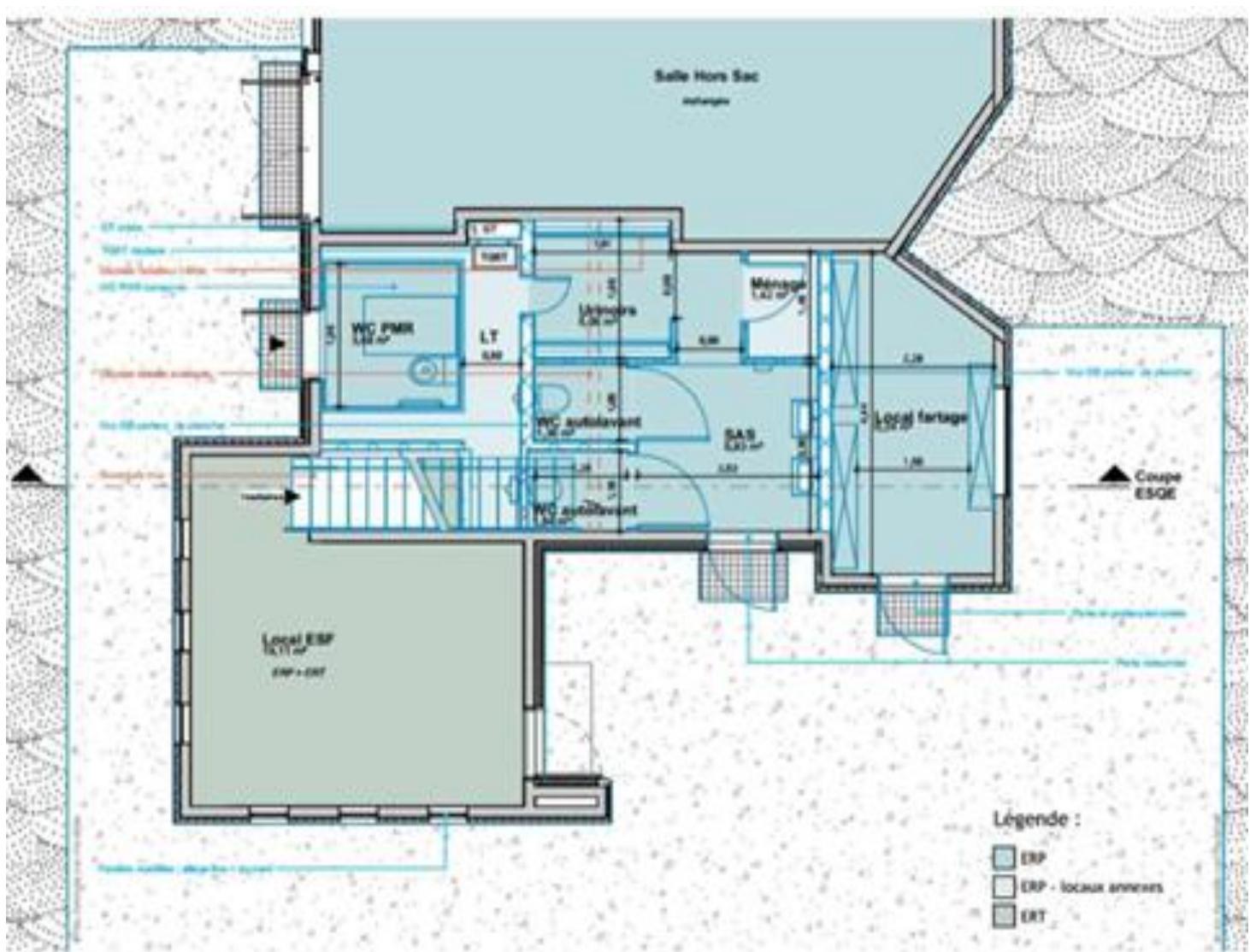
Il pourra accueillir suite à ce réaménagement :

- **60 places de véhicules légers, +24h, payant** : le stationnement plus de 24h pour les véhicules légers se fera désormais sur le parking situé à côté du poste source EDF.
- une **aire de service du Col des Saisies** : à l'instar de l'aire du Grand Tétras, elle sera gérée à partir de cet hiver par Camping Car Park. Il est donc désormais possible (et vivement conseillé) de réserver en ligne. Les 32 emplacements sont équipés de branchements électriques.

Par ailleurs, de nouvelles **bornes de recharge rapide** pour véhicule électrique seront installées sur l'avenue des Jeux Olympiques pour cet hiver. Elles seront situées sur la droite de la chaussée en montant à proximité du chalet du Club des Sports.

Pour terminer, une amélioration de l'offre de toilettes publiques est à souligner avec:

- la création de nouvelles toilettes publiques au niveau du col des Saisies à côté du Signal.
- Le raccordement des toilettes situées au sommet du Chard du Beurre à l'assainissement et à l'eau, toilettes déplacées en bas (il ne sera plus nécessaire de monter l'escalier...)



Taxe d'habitation : 73% de hausse en dix ans

(Article Le Point du 13 novembre 2025)

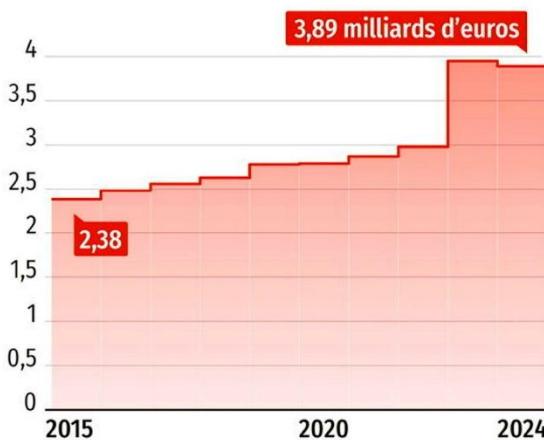
Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la fiscalité sur les résidences secondaires a fortement augmenté. Les collectivités locales, confrontées à une baisse de leurs ressources, ont la possibilité de majorer la taxe d'habitation sur ces biens.



Cette mesure, initialement réservée aux grandes villes situées en zones tendues, s'est progressivement étendue à des communes plus petites où les prix de l'immobilier sont élevés. Un projet d'amendement vise même à permettre à toutes les communes françaises d'appliquer cette majoration, ce qui pourrait concerner près de 4 millions de ménages.

Un boom depuis 2023

Montants annuels perçus par les collectivités au titre de la taxe sur les résidences secondaires



En 2025, 3 667 communes peuvent appliquer une surtaxe sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, contre seulement 300 en 2023. Plus d'un tiers d'entre elles appliquent le taux maximal de 60 %. Cette fiscalité renforcée concerne aussi bien de grandes villes comme Paris, Marseille ou Bordeaux que des communes touristiques telles qu'Annecy, Bayonne ou La Rochelle. Les recettes générées par cette taxe ont atteint 3,9 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 63 % par rapport à 2015. À Paris, la collecte s'élève à 320 millions d'euros.

Pour les propriétaires, la facture moyenne est passée de 648 € en 2015 à 1 125 € en 2024, et de nouvelles hausses sont envisagées, certains élus proposant de porter la surtaxe jusqu'à 300 %.



Dermatose nodulaire contagieuse : situation à Hauteluce et impact sur le Tour de France 2025

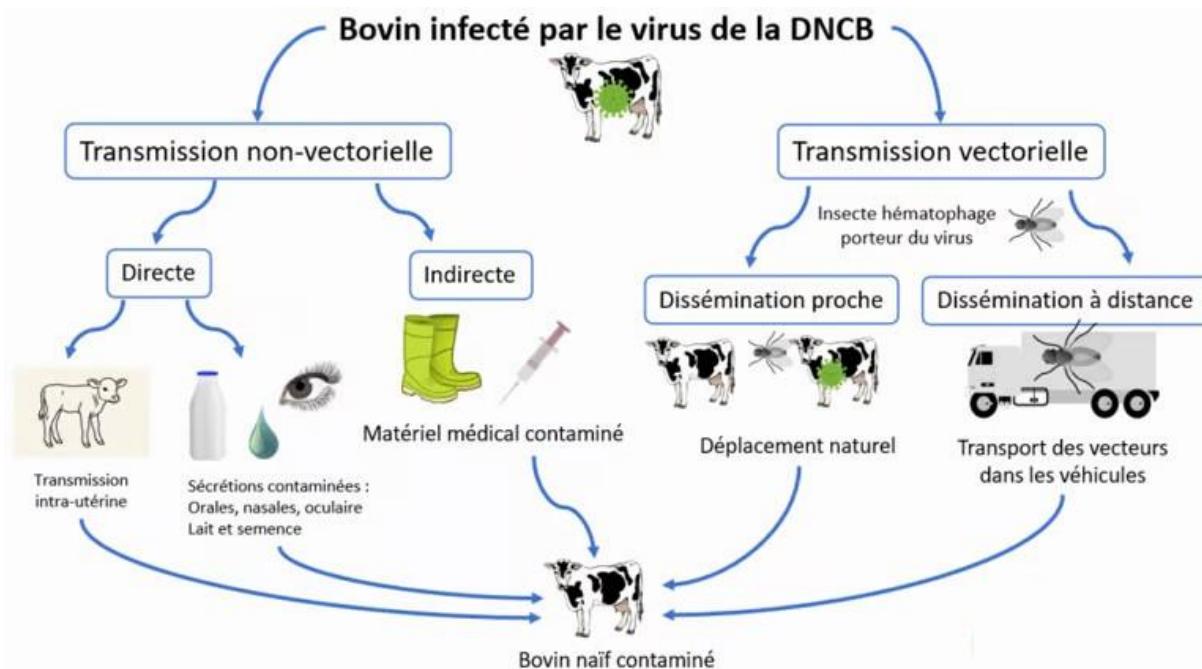
La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est une maladie virale qui touche principalement les bovins. Depuis quelques années, elle suscite l'inquiétude des éleveurs en Haute-Savoie, notamment dans la commune de Hauteluce, où la vigilance reste de mise cet hiver. Les services vétérinaires locaux surveillent activement la situation, bien qu'aucune flambée majeure n'ait été signalée récemment.



La DNC se manifeste par des nodules sur la peau des bovins, accompagnés parfois de fièvre et d'une baisse de production laitière. Si la maladie est rarement mortelle, elle peut entraîner des pertes économiques importantes pour les exploitations touchées. Les autorités rappellent l'importance de la déclaration rapide de tout cas suspect et de la mise en place de mesures de biosécurité strictes. La vaccination reste le moyen de prévention le plus efficace.

Un événement marquant cette année a été la modification du parcours du Tour de France 2025. En effet, la 19e étape, qui devait initialement franchir le col des Saisies, a été contrainte de changer d'itinéraire à la suite de la découverte d'un foyer de DNC dans un troupeau local. Cette décision, prise en accord avec les autorités sanitaires et les organisateurs, **visait à éviter tout risque de propagation de la maladie**. Le peloton a donc contourné le col, réduisant l'étape de 129,9 à 95 kilomètres. Ce fait rarissime illustre l'impact concret que peuvent avoir les enjeux sanitaires agricoles sur de grands événements sportifs et sur la vie locale.

À ce jour, la commune de Hauteluce n'a pas enregistré de nouveaux cas, mais la mobilisation reste forte pour éviter toute introduction du virus. Les éleveurs sont invités à rester attentifs et à contacter leur vétérinaire en cas de doute. Ce contexte met en lumière l'importance de la santé animale pour l'économie et le rayonnement de notre territoire, tout en rappelant que la prévention et la réactivité sont essentielles pour protéger à la fois le cheptel et les traditions locales.



Les Saisies – Dates et Animations de l'Hiver 2025-2026

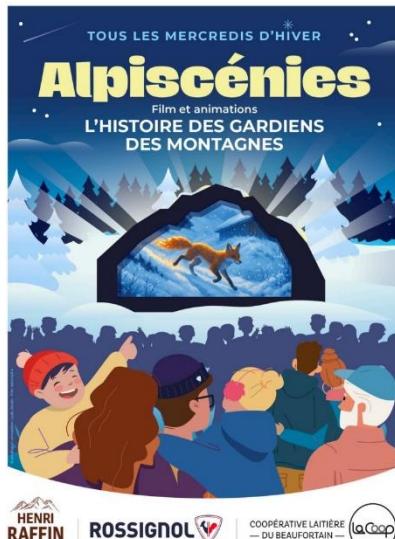
La saison hivernale 2025-2026 s'annonce riche en émotions, en nouveautés et en festivités pour petits et grands. Que vous soyez amateur de glisse, passionné de détente ou en quête d'animations féeriques, notre station vous propose une programmation variée et des activités pour tous les goûts. Préparez-vous à vivre des moments inoubliables au cœur des montagnes !

Ouvertures des Sites et Activités :

- **Domaine skiable Alpin** : Préouverture le week-end des 6 et 7 décembre. Saison du 13 décembre 2025 au 11 avril 2026.
- **Centre aquatique Le Signal** : Ouvert du 20 décembre 2025 au 12 avril 2026.
- **Espace Diamant** : Du 20 décembre 2025 au 6 avril 2026.
- **Bowling-Bar-Restaurant** :
 - Bowling-Bar : Week-end des 6 et 7 décembre, puis du 13 décembre 2025 au 12 avril 2026.
 - Restaurant : Du 13 décembre 2025 au 12 avril 2026.
- **Mountain Twister** : Du 13 décembre 2025 au 11 avril 2026.
- **Espace Nordique** : Dès le 11 novembre (snowfarming) jusqu'au 11 avril 2026.
- **Nouveau Parc Indoor** : Du dimanche 21 décembre 2025 au jeudi 26 mars 2026 (fermé le samedi, coupure début janvier pour le salon Rossignol). Ouvert du dimanche au vendredi de 13h à 19h. Jeux proposés : 2 structures gonflables (cabane et toboggan), 4 trampolines, un espace ludique pour les 1-3 ans, un espace famille avec jeux en bois. Ces activités sont issues du village des Elfes, adaptées pour l'hiver.



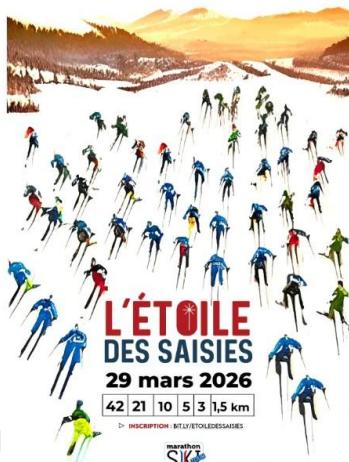
Animations et Temps Forts :



- **Spectacle lumineux et sonorisé** : Tous les mercredis de l'hiver, côté espace Erwin Eckl, durée 10 minutes.
- **Trail de Noël** : Dimanche 7 décembre.
- **Féeries d'Hiver** : Du dimanche 21 décembre au vendredi 2 janvier, une grande animation féerique chaque jour.
- **20 ans de l'Espace Diamant** : Samedi 31 janvier.
- **La Régal'aide** : Dimanche 8 mars, randonnée gourmande et festive.
- **Closing Station** : Vendredi 10 avril.



Samse National Tour Biathlon : 13 et 14 décembre
 FIS Alpin Dames : 18 et 19 décembre
 Entraînements U16 : 30 décembre
 Coupe d'Argent U16 / GS Legette : 4 et 5 janvier
 Entrainement vitesse U10 : 10 janvier
 Grand prix GS : 11 janvier
 Coupe de Bronze U8 : 28 février
 Coupe de Bronze U14-U12 GS : 22 mars
 Etoile des Saisies : dimanche 29 mars
 Retour des Champions : samedi 4 avril
 Championnat des Clubs en fond : dimanche 5 avril
 Finale BVAB U12-U14 : 10 avril



Il est consenti une réduction de 10% à tous les membres de l'association APCASS à jour de leur cotisation.



ABONNEMENTS	PASS 10 ENTRÉES	SAISON HIVER 25-26
BIEN-ETRE	154.00 € +	297.00 €
SPORT AQUATIQUE	82.50 €	165.00 € -
AQUALUDIQUE ADULTE	67.50 €	135.00 € .



ALLONGEZ VOTRE ESPÉRANCE DE SKI

Décret du 27 juin 2025 :
les pistes, remontées mécaniques et leurs files
d'attente sont des espaces sans tabac.

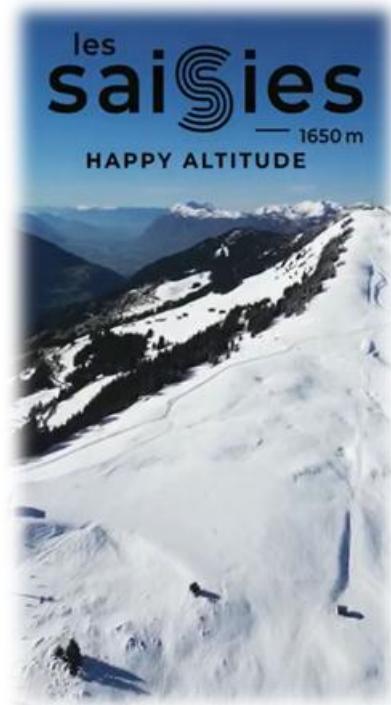


les
saisies
Domaines skiables

FRANCE MONTAGNES



**DOMAINES SKIABLES ET REMONTEES
MECANIQUES
= ESPACE SANS TABAC**



Réunion de la FARSM du 20 août 2025:

(Fédération des Associations de Résidents des Stations de Montagne)

Deux sujets ont été débattus avec la présence de deux intervenants :

1- Madame Fiona MILLE : Présidente de Mountain Wilderness



Intervention suite à la consultation citoyenne montagne 2030 réalisée par cette association en 2025.

Mountain Wilderness existe depuis 35 ans, créée par des alpinistes du monde entier et, à l'origine, son but était d'agir sur les dégradations faites en haute montagne.

Son adresse : 5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble, contact : 0476018908

Aujourd'hui 1700 adhérents incluant deux associations de station de montagne : Peisey-Vallandry et La Clusaz (qui ont été aidés pour les retenues collinaires). Cotisations annuelles d'un montant de 50 € pour un budget annuel de fonctionnement 750 000 €.

Mais il s'agit d'une association cherchant à travailler avec les gens habitant en montagne pour faire « cohabiter la montagne sauvage et la montagne à vivre ». Autrement dit, l'association a une mission claire de préservation de la montagne tout en continuant à y vivre.

S'émerveiller, protéger, partager : leur devise

Madame Mille a d'ailleurs écrit un livre : « **Réinventons la montagne** » traitant des nouvelles ambitions pour la montagne en 2030.

Nos montagnes sont dans une situation inédite déjà au niveau des hausses de température, ce qui entraîne des dérèglements (baisse des chutes de neige, hausse des risques d'éboulements ...) qui fait qu'il est difficile de se projeter. En plus, cela bouscule les activités économiques mais aussi nos manières de vivre (agriculture, ressource en eau, mobilité pour diminuer la consommation carbone...). Alors, qu'est-ce qu'on souhaite, qu'est-ce qui est lucide et désirable ? D'où la consultation.

On se fait bousculer dans nos manières de vivre, dans nos politiques, dans nos activités d'où l'importance de débats publics. Il faut laisser s'exprimer les inquiétudes mais aussi les envies.

Consultation lancée début janvier 2025.

Question : quelles sont vos idées pour protéger et faire vivre les montagnes en 2030 ?

25000 participants, 2400 propositions et 435000 votes.

Les idées les plus plébiscitées sont celles autour des transports et de la mobilité puis celui des infrastructures et de l'aménagement.

A wide-angle photograph of a majestic mountain range under a clear sky. A white rectangular banner is positioned in the center of the image, containing text in blue and white. The banner reads: "S'ÉMERVEILLER, PROTÉGER" on the top line, "PARTAGER" on the second line, and "MOUNTAINWILDERNESS.FR" at the bottom. The mountains in the background have snow-capped peaks and deep blue shadows.

MOUNTAINWILDERNESS.FR

En fait, 7 grands sujets débattus. Ce qu'il en est ressorti en termes de priorités :

* **Les activités touristiques** : diversifier les activités touristiques pour arriver à une montagne 4 saisons (on parle plus aujourd'hui de 2 saisons et des ailes de saison) et accélérer les transitions pour un tourisme plus durable, interdire les vols d'hélicoptères de loisir. Par contre, contraindre et limiter la pratique du ski alpin, réduire le nombre de touristes et l'accès à la montagne est très controversé.



* **Nature et ressource** : protéger et restaurer les écosystèmes montagneux et mieux protéger les ressources en eau, renforcer l'importance des parcs naturels, encadrer les nuisances sonores. Par contre, mettre fin à la chasse ou à la neige artificielle est très controversé.



* **Logements et construction** : cesser de construire de nouvelles infrastructures et logements touristiques, réhabiliter le bâti et les infrastructures existantes, favoriser le logement résidentiel en montagne, mieux gérer le démantèlement des équipements touristiques abandonnés. Par contre, limiter sinon interdire les résidences secondaires est controversé. Par contre, bien limiter les lits froids donc une distinction forte entre les résidences secondaires utilisée quelques jours par an et les résidences secondaires utilisées très couramment.



* **Activités locales** : développer une agriculture locale et respectueuse de l'environnement, renforcer le tissu économique local et les activités sociales et solidaires en vallée.

* **Sensibilisation et promotion** : sensibiliser la population à la nature et aux pratiques touristiques locales, changer l'imaginaire d'une montagne consommable. Par contre, mettre fin aux événements sportifs (comme JO) est très controversé.

* **Transport et mobilité** : développer les mobilités durables en particulier le ferroviaire et renforcer les solutions de mobilités au sein des vallées. Par contre, controverse sur la place de la voiture et son utilisation (dont les sujets de parkings payants ou de stationnement en vallée).



* **Gouvernance** : renforcer l'initiative des élus ainsi que la participation des populations locales dans les prises de décisions.

2- Discussions sur la loi Le MEUR avec le directeur du cabinet du Maire de Chamonix, Mr Julien TOURRAL:

Rappel : la résidence principale est celle où on vit au moins 8 mois. Par contre, pas de définition très précise de la résidence secondaire.

La loi Le MEUR est basée sur 2 grands axes :

- obligation d'enregistrement des biens auprès de la mairie et,
- obligation de demander l'autorisation de changement de l'usage du bien (d'habitation à location soit à usage professionnel).

Exemple à Chamonix : la mairie limite à 1 logement en changement d'usage par personne propriétaire.

De même, sur des zones non construites aujourd'hui, le maire peut allouer l'usage des nouvelles constructions.

Rappel : cette loi instaure aussi que les locations même saisonnières ne pourront se faire que si le DPE du logement est au maximum D, et ce dès 2034.

Mr Renevier (Val d'Isère et Président de la fédération pour la protection de l'environnement et du cadre de vie des stations de Montagne en Savoie : la FESM 73) demande si Moutain Wilderness va voir les mairies afin de les sensibiliser sur ces sujets avant les élections et interroger les candidats ? Réponse oui selon les disponibilités et les demandes de chacun des candidats.

De même il incite les élus de nos associations locales de s'inscrire sur les listes afin de porter ces sujets.

Deuxième partie sur l'Assemblée Générale de la Fédération des Associations de Résidents des Stations de Montagne

Pour rappel, sont membres de l'association : Chamrousse, Guisane Ouverte, La Chapelle, Chatel, L'Alpe d'Huez, Les Arcs, Les Carroz, Les contamines, les Gets, Les Houches, Megève, Morzine, St Gervais, Val d'Isère, Val Ponthurin, Les Saisies, Valloire, Grand Bornand, Cohennoz, La Clusaz, Chamonix, Risoul soit 22 membres. Et Crest Voland devrait adhérer dès demain.

L'APCASS donne 100 €/an.

A noter que Jacques AUDIN, membre du conseil d'administration de la FARSM, sera renouvelable en 2026. La présidente est Mireille SERTOUT de La Clusaz, élue pour 3 ans en 2024.



**Notre Assemblée Générale est fixée
au 30 décembre 2025 à 17h00 salle Cristal
elle sera suivie d'un moment de convivialité
pour fêter les 40 ans de l'APCASS**

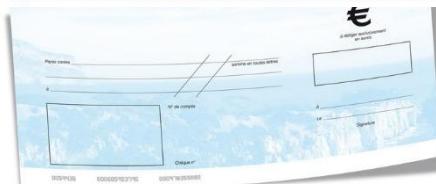


La cotisation annuelle est versée au trésorier soit :

- À compter du 01 Décembre
- Le jour de l'Assemblée Générale
- Au cours du 1^{er} trimestre de chaque exercice
(Statuts APCASS : du 01 décembre année N au 30 novembre année N+1)



**Virement
Bancaire**



Crédit Agricole de Beaufort
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616
Code BIC : AGRIFRPP881

à l'ordre de l'APCASS,
Maison des Saisies
73620 Hauteluce



*Un grand Merci pour votre
fidélité Nous vous souhaitons de
très belles fêtes de fin d'année*



Joyeuses Fêtes!



L'APCASS recrute !

Venez rejoindre nos rangs. Comme chaque année, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour venir renforcer et renouveler les compétences du Conseil d'Administration.